

8. Progrès-Evaluation

En général chaque année scolaire est divisée en deux périodes à la fin desquelles les enseignants donnent aux familles un bulletin d'évaluation où l'on enregistre les progrès scolaires de l'élève. L'Évaluation est en chiffres (avec note sur dix).

La moyenne c'est 6. Pour être réussi à la classe suivante il faut avoir la moyenne dans toutes les matières. Si en quelques matières l'élève ne la rejoint pas il peut être réussi quand-meme avec un « debito formativo » qu'il faut régler forcément avant l'examen final. L'école organise des cours de rattrapage pour régler le « debito formativo ». Deux fois par an les professeurs rencontrent les familles des élèves pour communiquer leurs progrès et leurs difficultés.

Les professeurs réservent aussi une heure hebdomadaire pour recevoir les parents des élèves.

Tout renseignement et échéance va être communiquée directement aux élèves.

9. Informations utiles

Pour demander des exemptions ou des réductions des taxes ou le remboursement des livres adressez-vous au Secrétariat de l'école.

Pour connaître tout sur les services et les cours entrepris par la Mairie ou les centres de Formation du Territoire adressez-vous à l'école ou directement au Bureau pour les Etrangers de votre mairie ou à celui de la mairie où l'élève fréquente l'école.

Adressez-vous aussi directement à la Direction des Ecoles Secondaires de deuxième degré de votre Terroir.

PROGETTO

CIAO

Mini-guide à l'école Secondaire de deuxième degré **Pour élèves de 14 ans à 18 ans**

**Ecole Secondaire de deuxième
degré**

**versione in lingua francese
version française**

Depliant realizzato nell'ambito del
“Progetto C.I.A.O.”
– Con l'Italiano Andare Oltre –
inserito nei Piani di Zona 2005-2007
distretto socio-sanitario di Fidenza
Provincia di Parma
Regione Emilia Romagna

1. Conditions d'entrée

Les deux premières années d'école sont obligatoires.

A la fin de la deuxième année l'élève a de différentes possibilités:

-Il peut continuer ses études dans l'Institut choisi et prendre un diplôme en passant un examen ("esame di maturità").

-Il peut continuer ses études encore pour une année scolaire et obtenir une qualification professionnelle avec laquelle il peut travailler ou continuer ses études pour obtenir le diplôme (à la cinquième année) qui permet toujours de s'inscrire à l'Université ou à un cours de spécialisation (post diplôme);

-Il peut s'inscrire aussi à un centre de Formation Professionnelle pour se préparer au travail.

Les élèves non-italiens âgés de 15 à 18 ans peuvent s'inscrire à l'école secondaire de deuxième degré

s'ils ont fréquenté une école pendant neuf ans.

L'école secondaire va les aider à obtenir le titre qui conclut le premier cycle d'études ("Licenza Media") pour régler leur position scolaire.

Pour s'inscrire à l'école secondaire de deuxième degré il faut payer une contribution et des frais que chaque Institut établit. Pour cela Il faut remplir un formulaire au moment de l'inscription ; adressez-vous au Secrétariat.

Les familles doivent acheter les livres et tout le matériel nécessaire; on peut avoir un remboursement (si le revenu familial le permet)

2. Emploi du temps

L'emploi du temps est très varié selon le parcours d'études de chaque Institut. Généralement les cours vont de 8 à 13 heures de lundi à samedi. Parfois il y a cours l'après-midi.

3. La cantine

Il n'y a pas de cantine à l'école secondaire. Les élèves prennent leurs repas avec eux.

4. Les transports

L'emploi du temps considère les horaires des transports (autobus et trains) pour permettre que les élèves qui habitent loin fréquentent. La famille doit payer le service de transport.

5. Les absences

Il faut toujours donner une justification aux absences dans le " libretto delle giustificazioni". Quand vous inscrivez l'élève demandez-le au secrétariat.

Pour entrer en retard ou sortir à l'avance de l'école il faut remplir un permis dans le "libretto delle giustificazioni"; il faut aussi qu'une personne adulte et connue soit présente à la sortie à l'avance.

6. Calendrier

L'école commence à mi-septembre et se termine à la moitié de juin.

Il y a deux périodes de congé :

- deux semaines à Noël, du 23 décembre au 6 janvier

-une semaine environ à mars ou avril pour les fêtes de Paques.

L'école communiquera les autres jours de congé prévus.

A la fin du cycle d'études, après 5 ans, les élèves doivent passer un examen à partir de la moitié de juin.

7. Activités pédagogiques

Les cours caractérisent les différentes typologies d'école. L'élève doit bien considérer les matières et l'engagement que l'école demande dans l'étude. Il y a des matières commune à toutes les typologies d'école : italien, les langues étrangères, histoire-géo; les maths et les sciences, la gym , la religion catholique mais il y a aussi des cours spécifiques.

On peut demander de ne pas fréquenter le cours de religion catholique et fréquenter à sa place un autre cours.